

# ANTHROPEN

Le dictionnaire francophone d'anthropologie ancré dans le contemporain

## PARENTÉ

Desveaux, Emmanuel  
EHESS, France

Date de publication : 2019-03-28

DOI: <https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.102>

[Voir d'autres entrées dans le dictionnaire](#)

Au milieu du XIXe siècle, Henry L. Morgan, un avocat américain puritain, fait une découverte considérable : dans toutes les langues humaines, il existe un ensemble de termes servant à désigner les différents types de parents. Si ces mots appartiennent à la langue, la façon dont se répartit leur usage répond à des principes logiques qui la dépassent dans la mesure où ils se retrouvent dans des langues voisines — ou éloignées — qui n'ont rien de commun. La somme des termes de parenté d'une langue forme ainsi une nomenclature, et celle-ci est, de façon universelle, égocentrée. Le fait qui illustre le mieux le caractère métalinguistique du fait nomenclatural réside dans la dichotomie qui prévaut dans de très nombreuses langues — en Amérique, en Australie ou encore en Océanie — entre cousins-parallèles (ceux qui sont issus du frère du père ou de la sœur de la mère), assimilés à des frères et sœurs, et les cousins-croisés (issus de la sœur du père ou du frère de la mère) parmi lesquels il est très souvent possible, voire parfois même obligatoire, de choisir un partenaire matrimonial. Ainsi une règle abstraite engendre les cousins-croisés, à savoir l'inversion de sexe au sein des fratries respectives de mes parents. D'autres règles d'ordre logique prévalent, bien qu'elles soient moins à même de retenir l'attention de la pensée occidentale car elles lui sont coutumières, telles que la différence entre les générations (grands-parents, parents, enfants, petits-enfants) ou la collatéralité (oncles, tantes, neveux et nièces). Surgissent enfin çà et là, notamment en Amérique, mais également en Afrique, d'autres règles qui paraissent encore plus déroutantes que la catégorie de cousins-croisés, telle que l'inclinaison générationnelle. Les Indiens des Plaines nord-américaines en offrent des beaux exemples, d'où l'appellation de systèmes Crow-Omaha, noms de deux tribus de cette région. Dans ce cas, l'individu a des parents appartenant à la même génération biologique que lui, mais qu'il désigne par des termes tels « grand-père », « grand-mère » ou « petit-fils, petite-fille ».

Que signifie ce dispositif langagier et son universalité ? Notons alors qu'il s'oppose à un autre dispositif, tout aussi universel, de désignation des individus : celui des noms propres. Ces derniers sont conférés à l'individu, par exemple en vertu du baptême ou d'un autre rite de passage. Ils relèvent toujours d'une métaphore, puisque les noms propres possèdent toujours une signification commune préalable. Le dispositif de la nomenclature de parenté procède, quant à lui, par métonymie; il permet à l'individu, lors de son apprentissage de la langue, de s'approprier cognitivement la relation qu'il entretient avec les personnes qui l'entourent, puis de proche en proche de désigner par lui-même ceux qui sont liés à lui. Les deux dispositifs de désignation, l'un passif, l'autre actif, se révèlent universels, bien qu'ils connaissent respectivement de grandes variations, notamment d'étiquette, selon les cultures (Desveaux 2013 : 254). Le fait que les termes de parenté doivent être compris comme les compléments inverses des noms propres nous permet d'affirmer que la parenté en tant que telle renvoie en priorité à l'inscription de l'individu dans l'ordre social par le biais du langage.

Ce point a été largement occulté par les parentalistes, car ils sont restés dans leur grande majorité fidèles au moule théorique hérité de Morgan, qui fait de la nomenclature tantôt le marqueur d'une évolution cognitive en quête d'une vérité biologique, tantôt l'expression de principes d'organisation sociale extérieurs à elle. L'inventeur de la parenté avait en effet tiré deux grandes conclusions de ses recherches comparées sur les nomenclatures. Primo, les longs progrès de l'humanité la conduisent à identifier et à isoler la famille nucléaire, dont la famille occidentale offre le modèle accompli. Nos langues ne distinguent-elles l'oncle du père, la tante de la mère, les frères des cousins, etc. ? Selon Morgan (1871), ces nomenclatures seraient descriptives car elles attesteraient de la réalité des relations biologiques qui relient les individus. Il oppose la lucidité inhérente à nos nomenclatures au caractère aveugle des nomenclatures de la majorité des peuples exotiques primitifs qui, dites classificatoires, rangent dans une même catégorie, ou même classe, des frères et des cousins. Secundo, les termes de parenté reflètent des manières de cohabiter. Ainsi, là où des cousins s'appellent « frère », c'est parce que la société vit encore dans un état de promiscuité qui fait que des enfants issus de couples de géniteurs différents partagent la même maison, autrement dit vivent dans une « famille élargie ».

Un premier courant des études de parenté, très présent aux États-Unis, va s'attacher à montrer que les systèmes de parenté, dans toutes les sociétés, même les plus « primitives », visent à certifier le lien « biologique » entre un homme et ses enfants (Sheffler 1973, pour une critique de ce courant, voir Schneider 1968). L'accent est alors mis sur l'étude des comportements plutôt que sur celle des termes et le dialogue avec l'éthologie animale très étroit. La capacité de déceler des ressemblances entre individus serait également tenue pour universelle. Un deuxième courant est plus proprement sociologique. Il cherche à montrer que l'architecture logique d'une nomenclature reflète des règles de filiation et surtout de mariage. L'initiateur de ce courant est Rivers (1913). Délaissant l'heuristique morganienne de la cohabitation, ce dernier montre que le phénomène des cousins-croisés résulte ou reflète une règle particulière d'alliance. Si de génération en génération se reproduit le même type de mariage avec sa cousine issue de l'oncle maternel ou de la tante paternelle, l'ensemble du champ de la parenté se déploie autour de deux lignées qui

s'échangent leurs enfants. La démonstration était facilitée par la présence d'une idéologie de l'échange matrimonial chez les Dravidiens, population de l'Inde méridionale, où Rivers enquêtait. Or, Lévi-Strauss amplifie sa démonstration (1949). Le père du structuralisme y montre qu'une altération simple de la règle du mariage avec la cousine-croisée transforme profondément le système. L'interdiction du mariage avec la cousine patrilatérale a en effet pour conséquence de créer une structure d'échange non à deux termes, mais à trois unités échangistes en brisant une réciprocité immédiate au bénéfice d'une réciprocité plus englobante, à trois unités échangistes, voire plus : si les femmes circulent toujours dans le même sens, des donneurs aux preneurs, le système finit par se boucler sur lui-même. Cette nouvelle structure d'échange est dite généralisée et non plus restreinte puisque, à la différence de la première, elle se définit par sa faculté d'intégration d'un assez grand nombre d'unités échangistes, sans que soit altéré son fonctionnement. Toutefois, l'échange matrimonial se métamorphose : il n'est plus une pratique consciente pour les protagonistes, mais s'enfouit dans l'inconscient collectif. Lévi-Strauss va plus loin encore, inspiré à la fois par Le contrat social de Rousseau et L'essai sur le don de Mauss, en disant que ce principe d'échange matrimonial est commun à toutes les sociétés humaines et se situe à l'origine de l'ordre social. La prohibition de l'inceste, universelle, en serait en quelque sorte la contrepartie négative, puisque afin de marier ma sœur à l'extérieur, je dois renoncer à elle. De ce renoncement, je peux m'attendre à recevoir à mon tour une épouse de celui qui sera mon beau-frère. L'échange des femmes sert la procréation comme il renforce la solidarité sociale.

La puissance de ce modèle théorique, ainsi que sa compatibilité avec le freudisme, lui a longtemps garanti une audience considérable. Cette hégémonie s'est surtout exercée en France et en Grande-Bretagne, avant de subir, plus récemment, une certaine désaffection sous l'effet d'un double mouvement critique. D'un point de vue externe à la discipline, l'engouement féministe contemporain rend de plus en plus incongrue l'idée que les femmes soient à la fois des personnes, en tant qu'elles sont sujettes au langage, et des valeurs, en tant qu'objets d'échange. D'un point de vue interne à la discipline, la critique s'avère plus technique. Elle revient à dire que les nomenclatures à cousins-croisés peuvent autant s'expliquer par un impératif dualiste d'ordre cognitif que par des préceptes échangistes et que si leur prévalence n'est pas confirmée par l'ethnographie — comme c'est le cas en Amérique —, elle relève peut-être finalement d'une illusion de la théorie.

Il existe une troisième voie dans les études de parenté, ouverte par Kroeber (1909) lorsqu'il disait que les opérateurs sémantiques inhérents à toute nomenclature ne se limitaient pas à la fascinante question des cousins-croisés. Les anthropologues culturalistes américains, peu sensibles au philosophisme lévi-straussien, ont développé ainsi l'approche componentielle, proposant de décomposer les termes de parenté en éléments (en composants) logiques (Goodenough 1956). Si ces recherches n'ont pas débouché sur des résultats spectaculaires, ils ont permis de comprendre que, dans l'ordre de la parenté, la parole abolit la différence des sexes, pourtant très saillante, dans la procréation elle-même, où la femme et l'homme ont des fonctions physiologiques et donc des rôles sociaux très différenciés. Car l'homme et la femme sont à égalité par rapport au langage, qu'ils maîtrisent pareillement. Leurs positions sont interchangeable dès lors qu'il s'agit de socialiser l'enfant en lui

apprenant les relations de parenté qui lient tous ceux qui l'entourent. Nous sommes alors loin de l'obsession biologique d'un Morgan, qui pensait devoir fonder la parenté sur l'opposition, traditionnelle en Occident, de la consanguinité et de l'affinité (Désveaux 2002).

## Références

Désveaux, E. (2002), «Critique de la raison parentaire», *L'Homme*, n°164, p.105-124. <https://doi.org/10.4000/lhomme.191>

Désveaux, E. (2013), *Avant le Genre. Triptyque d'anthropologie hardcore*, Paris, Éditions de l'EHESS. <https://doi.org/10.4000/books.editionsehess.1240>

Goodenough, W. H. (1956), «Componential Analysis and the Study of Meaning», *Language*, vol.32, n°1, p.195-216. <https://doi.org/10.2307/410665>

Kroeber, A. (1909), «Classificatory Systems of Relationship», *Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol.39, p.77-84. <https://doi.org/10.2307/2843284>

Lévi-Strauss, Cl. (2017), *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Morgan, H. (1871), *Systems of Consanguinity and Affinity of the Human Family*, Washington, Smithsonian Institution, Smithsonian Contributions to Knowledge, vol.17.

Rivers, W. (1968), *Kinship and Social Organisation*, Londres, The Athlone Press.

Scheffler, H. (1973), «Kinship, Descent, and Alliance», in *Handbook of Social and Cultural Anthropology*, Chicago, Rand McNally Co., J. Honigmann Editor, vol.3, p.747-793.

Schneider, D. (1968), *A Critique of the Study of Kinship*, Ann Arbor, University of Michigan Press.